

Fiche action C.5

Orientation : Viser à offrir à chaque E/A (ou/et proches) un accompagnement de qualité vers un service adapté à sa situation singulière.

CONSTAT

Enjeux et besoins

- La possibilité pour les bénéficiaires de trouver rapidement le service adéquat pour obtenir l'accompagnement ou le soin souhaité est un élément important.
- La réponse à ce besoin est un enjeu collectif et relève de la responsabilité de toutes et tous.
- La saturation régulière de certains services spécialisés contribue à l'impuissance de différents acteurs de la 1^o ligne.
- Garder une attention pour l'accès aux soins pour les mineurs qui ne maîtrisent pas la langue française, notamment les Mena - Maintenir une attention autour du public « Double diagnostics ».
Par exemple : Privilégier les approches transversales à destination de ce public dans les différents dispositifs.
- Accorder une attention particulière aux populations à besoins spécifiques (Cf. guide vert NPSMEA).
Exemples : les jeunes relevant de la catégorie 140 à l'AVIQ Handicap, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), les jeunes relevant de l'aide/protection de la jeunesse...

États des lieux

- Les rencontres locales ont mis en évidence des marges de progrès dans ce domaine.
- Certains dispositifs peuvent avoir le sentiment d'être des gares de triage et de participer à la discontinuité des accompagnements.

PROJET

Objectifs

- **Action 1 :** Soutenir et développer le fil rouge de l'@tribu mobile.
- **Action 2 :** Soutenir et développer la COOPSY Carrefour.
- **Action 3 :** Accompagner et soutenir des projets sectoriels et/ou intersectoriels actifs au niveau de l'orientation des bénéficiaires.
Par exemple au niveau intersectoriel :
 - Maison de l'adolescence (cfr. MAD0 de Namur).
 - Maison de l'enfance (cfr. projet de l'Amo Passage à Namur).
 - Hub Santé mentale E/A (cfr. GT « Santé » de la plateforme intersectorielle du Sud Entre Sambre et Meuse (PISESEM)).
 - Le projet PAUSE , initié par plusieurs services de l'AAJ.
- **Action 4 :** Soutenir le travail de l'asbl Étincelle auprès des enfants dont un proche est en souffrance psychique. Veiller également aux enfants dont le parent est toxicomane.
- **Action 5 :** Améliorer l'accès à l'accompagnement et aux soins des MENA.

	<ul style="list-style-type: none"> • Action 6 : Soutenir les dispositifs de première ligne via PSYNAM afin qu'ils soient mieux outillés pour détecter et intervenir précocement auprès des jeunes. • Action 7 : Suivi des travaux du GT Handicap du COMSMEA, notamment sur les aspects relatifs au public "double diagnostics".
<i>Fiches d'actions associées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fche B2 relative à l'interconnaissance • Fiche C8 relative à l'approche Bio-Psycho-Sociale • Fiche E1 relative au suivi des programmes d'activité
<i>Public-cible</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels de l'E/A des axes 1, 2 et 3. • Les responsables des services des axes 1, 2 et 3. • Les enfants et adolescents (et leurs proches).
FAISABILITÉ	
<i>Conditions de mise en oeuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
<i>Risques /points de vigilance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
<i>Moyens nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens budgétaires et opérationnels de la convention B4 et de la convention PPL de l'INAMI.
MISE EN ŒUVRE	
<i>Territorialisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire de la province de Namur.
<i>Porteur de l'action /acteurs à mobiliser</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels de l'E/A des axes 1, 2 et 3 • Les responsables des services des axes 1, 2 et 3 • Les responsables des programmes d'activité financés par la convention B4 du réseau • Les fonctions stratégiques du RSK • Le comité de réseau • Le fil rouge de l'@tribu mobile
<i>Autres projets liés à l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
<i>Expériences et ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Néant
<i>Proposition de calendrier</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions menées en continu.